

direction générale
des douanes
et droits indirects

sous-direction du personnel
et du budget

BUREAU A/2
Réf. : AP012395

000581

NOTE

à

Mesdames et Messieurs les directeurs

PARIS-INTER

O b j e t : Actions de prévention de la toxicomanie.

La douane participe depuis plusieurs années aux actions de prévention et d'information des jeunes sur les risques et les dangers de la toxicomanie. La politique mise en place par la direction générale repose sur une action soutenue sur l'ensemble du territoire. Elle se concrétise par la réalisation de manifestations sportives et culturelles, l'animation de conférences et de débats.

La journée nationale de prévention des toxicomanies, le 15 octobre dernier, en ouverture de la semaine européenne du 15 au 22 octobre 1994 a été l'occasion, pour la douane, de mettre en œuvre des manifestations de grande envergure.

A ce titre, je tiens à souligner la mobilisation exemplaire des agents des douanes au cours de l'année 1994. La qualité des manifestations proposées et leur retentissement médiatique atteste la contribution efficace de la douane et son engagement dans l'effort collectif d'information des jeunes et des familles.

Dans les régions, de nombreuses actions ont été organisées dans le cadre d'un partenariat avec les ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et Sports, de la Justice, les collectivités locales et les représentants d'associations spécialisées. Les contacts établis ont permis la poursuite d'actions au-delà de la semaine européenne.

Le combat contre le fléau de la drogue est une priorité gouvernementale. Le directeur général attache un prix particulier à ce que notre administration développe son action dans le domaine de la prévention des toxicomanies.

Une semaine européenne de prévention des toxicomanies sera organisée la dernière semaine du mois de juin prochain. Cette action européenne s'ouvrira le lundi 26 juin par la journée mondiale de prévention des toxicomanies.

Mesdames et Messieurs les directeurs sont invités à prendre une part active dans tout projet pouvant se réaliser dans ce domaine au sein de leur circonscription. Ils voudront bien en informer l'administration, sous le timbre A/2. Les moyens nécessaires à la préparation et au bon déroulement de ces manifestations seront également précisés (moyens en personnels, matériels...). Toutefois, les actions et initiatives locales qui appelleraient un financement spécifique devront être préalablement soumises à l'administration pour accord.

Par ailleurs, les actions conduites au cours de l'année 1994 ont permis de développer et de préparer diverses opérations dans le cadre d'un partenariat. Ainsi, la douane est de plus en plus sollicitée pour participer à des actions de prévention auprès des adolescents dans les établissements scolaires et des adultes dans le cadre de conférences organisées par les municipalités et les associations.

Dans ce contexte, il semble opportun que le discours tenu par les représentants de la douane soit homogène et véhicule le même message. A cet effet, la direction générale mettra un module d'intervention à la disposition des agents. Ce dispositif sera élaboré conjointement avec des représentants des circonscriptions régionales qui participent à ces actions d'information.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les directeurs voudront bien faire connaître à l'administration le nom d'un ou plusieurs agents, qui en raison de leurs compétences ou de leur motivation, seraient susceptibles de collaborer à ce projet.

Le sous-directeur
du personnel et du budget,



Ralph DASSA